

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
CANTON DE DOUAI SUD

COMMUNE DE GUESNAIN

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

*Le huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 26 mars 2025*

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Votants : 9

**Étaient Présents** : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames et Messieurs AMADEI Corinne – SENEZ Jean-Pierre- FERMEN Claudine - DEVRED Sylvain - CUISSE Marie-Line – DELARUE Laurent - DRAPIER Régine - REGNIEZ Renée

**Excusées** :

Madame DEMAREST Danièle

**Absents** :

Monsieur DELARUE Laurent

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

*Madame la Présidente indique que le compte administratif 2024 laisse apparaître un excédent de 62 837,85 € et propose de l'affecter au budget primitif 2025 à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement*

*La Commission Administrative,  
Vu l'exposé de Madame la Présidente,  
A l'unanimité,*

*Affecte l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 pour 62 837,85 € à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025*

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Maryline LUCAS*

